Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260511-08126033-DE

Affiché le

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine

L'an 2026, le 11 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mardi 5 Mai 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BRIAND Véronique, GALISSON Carolane, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, VILBOUX Émilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BAURES Estelle à M. MENEUX Loïc

Mme ROULLEAU Nadine a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-033
Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-8, 3°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,
Vu la délibération n° 081-16-036 en date du 28 novembre 2016 relative au RIFSEEP, modifiée par délibération n° 081-21-012 en date du 6 avril 2021 et par délibération n° 081-22-045 en date du 26 septembre 2022,
Vu l'avis des collègues du Comité Sociale Territorial Départemental en date du 23 février 2026,

Considérant la nécessité de supprimer des emplois permanents suite à un départ en retraite,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de supprimer un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juin 2026 ;
- de modifier le tableau des emplois.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260511-08126033-DE

Tableau des effectifs à compter du 1er juin 2026

Cadres d'emplois	Grades	Durée de travail	Nombre d'emplois	Pourvu par un fonctionnaire	Pourvu par un contractuel	Non pourvu
Filière administrative						
Attaché territorial	Attaché	Temps complet	1	1	0	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Temps non complet	1	1	0	0
Filière technique						
Agent de maîtrise	Adjoint de maîtrise	Temps complet	1	1	0	0
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps non complet	1	1	0	0
	Adjoint technique principal 2e classe	Temps complet	1	1	0	0
	Adjoint technique	Temps complet	1	0	1	0
		Temps non complet	3	2	1	0
Filière culturelle						
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Temps non complet	1	0	1	0

Pour copie conforme :
En mairie, le Mardi 12 Mai 2026

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES (Ille-et-Vilaine)